



OBJET AMENDÉ

## PR 43-2024 DISREN

AUTEUR(S) DE L'AMENDEMENT

Comité de Direction de la Région de Nyon

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Comme vous aurez pu le lire dans l'édition de La Côte de ce jour. Les décisions du Conseil d'Etat du Canton de Vaud concernant le dossier Télé-Dôle SA n'ont pas encore été formellement prises.

Le projet présenté dans le cadre du préavis PR 43-2024 est bien évidemment dépendant des aides substantielles attendues du Canton de Vaud.

Le Comité de direction, bien conscient des enjeux liés à ces aides, souhaite conditionner le crédit demandé à l'approbation du Conseil d'Etat à la décision concernant l'abandon du prêt LDER 417 d'un montant de CHF 1'999'800 et à celle concernant l'aide à fond perdu pour la finalisation du bâtiment d'accueil des Dappes et soumet l'amendement suivant :

### Amendement

<b>Point/paragraphe/compte concerné</b>	d'accorder le crédit de CHF 2'624'030 en faveur de la finalisation du bâtiment d'accueil des Dappes et la restructuration quatre saisons de Télé-Dôle SA, d'imputer le montant total de CHF 2'624'030 sur le compte DISREN 140.3185.
<b>Modification proposée</b>	d'accorder le crédit de CHF 2'624'030 en faveur de la finalisation du bâtiment d'accueil des Dappes et la restructuration quatre saisons de Télé-Dôle SA, sous condition des décisions du Conseil d'Etat du Canton de Vaud suivantes : <ul style="list-style-type: none"><li>- Abandon du prêt LDER 417 et du cautionnement y relatif d'un montant de CHF 1'999'800.</li><li>- Octroi d'une aide à fond perdu d'un montant minimum de CHF 550'000 pour la finalisation des équipements du bâtiment d'accueil des Dappes.</li></ul> d'imputer le montant total de CHF 2'624'030 sur le compte DISREN 140.3185

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Frédéric Mani  
Président

Boris Mury  
Secrétaire général